

Demander un changement de logement Mode d'emploi

Vous êtes locataire à la RIVP et vous souhaitez changer de logement ?
Pour cela, vous devez d'abord obtenir un numéro de demandeur de logement social.
Suivez le guide :

Vous n'avez pas encore réalisé de demande de logement social

Le plus rapide

1. Pour créer votre demande, connectez-vous sur le site : www.demande-logement-social.gouv.fr > Rubrique 'Je crée ma demande'
2. Indiquez votre situation et transmettez vos documents justificatifs
3. Quand votre dossier est enregistré, vous recevez une attestation d'enregistrement.

Dès réception de cette attestation, rendez-vous sur votre [espace locataire](#), cliquez sur 'Je contacte la RIVP' et 'Ma demande concerne'... > 'Un changement de logement'.

Déposez votre attestation d'enregistrement et expliquez en commentaire pourquoi vous souhaitez changer de logement.

Vous avez déjà déposé une demande de logement social

Le plus rapide

Si votre demande a déjà été créée, vérifiez qu'elle est bien à jour.

1. Connectez-vous sur le site : www.demande-logement-social.gouv.fr > Rubrique 'Je gère ma demande'
2. Vérifiez votre situation et transmettez vos documents justificatifs
3. Téléchargez votre attestation d'enregistrement.

Dès réception de cette attestation, rendez-vous sur votre [espace locataire](#), cliquez sur 'Je contacte la RIVP' et 'Ma demande concerne'... > 'Un changement de logement'.

Déposez votre attestation d'enregistrement et expliquez en commentaire pourquoi vous souhaitez changer de logement.

Si vous n'avez pas accès à internet

Pour obtenir le formulaire Cerfa, [téléchargez-le](#) ou demandez-le auprès du service relation locataires au 01 56 61 11 11.

Renseignez le formulaire et complétez avec vos documents justificatifs. Nous créerons votre demande de logement social.

Envoyez l'ensemble par courrier à :

RIVP - Direction *des politiques d'attributions*
Pôle mobilité - TSA 61372
75621 Paris Cedex 13

Si vous n'avez pas accès à internet

Envoyez votre attestation par courrier à :

RIVP - Direction *des politiques d'attributions*
Pôle mobilité - TSA 61372
75621 Paris Cedex 13

En expliquant en quelques mots pourquoi vous souhaitez changer de logement.

Une fois réceptionnée, votre demande sera étudiée par nos services.
Si besoin, les documents justificatifs manquants vous seront demandés.
Nous vous confirmerons sous trois semaines la prise en compte de votre dossier.



L'enregistrement de votre demande n'entraîne pas la proposition immédiate d'un nouveau logement, compte tenu du nombre important de demandes à satisfaire.